

Rapport d'activité

1997

1. *Introduction*

Au cours de l'année écoulée, trois tâches principales ont occupé la CUSO et ses organes :

- La mise en place et la reconnaissance par la CUSO de diplômes post-grades communs, conformément aux compétences nouvelles reconnues à la CUSO, et le pilotage des activités des 3^{es} cycles romands. Ces travaux ont été menés par la Commission post-grades de la CUSO et sont détaillés au point 2 du présent rapport.
- La refonte, sous l'égide de la Conférence et de sa Commission de coordination, des dispositions régissant les structures, le fonctionnement et les activités de la CUSO (cf. pt. 3).
- L'élaboration et la mise en œuvre, par les mêmes organes, d'une véritable politique de communication et d'information interne et externe (cf. pt. 4).

2. *Les post-grades et les troisièmes cycles de la CUSO*

La Commission post-grades (CPG), présidée par le professeur P.-L. Dubied, ancien vice-recteur de l'Université de Neuchâtel, a tenu en 1997 quatre séances, dont deux de deux jours, consacrées à ses deux mandats principaux.

2.1. *Post-grades*

La Commission a enregistré la signature définitive de la convention de participation instituant le diplôme de spécialisation post-grade de la CUSO en ethnologie et anthropologie, ainsi que du règlement d'études y relatif. Il s'agit du premier programme soutenu par la CUSO au titre de la Convention relative aux post-grades. Une dizaine d'étudiant-e-s se sont inscrit-e-s pour cette première édition, qui se clôturera à l'été 1998.

Par ailleurs, trois étudiant-e-s ayant terminé avec succès le programme mis sur pied conjointement par l'Université de Genève et la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT) se sont vus décerner un diplôme de spécialisation post-grade en aménagement du territoire et planification régionale. Ce programme, lancé avant la conclusion de la Convention relative aux post-grades, n'en a pas suivi à la lettre les exigences

formelles, mais sa qualité, et celle du travail des étudiant-e-s, ont été jugées très satisfaisantes, et justifiaient pleinement la remise du diplôme CUSO.

Six nouveaux projets ont été soumis à la Commission :

- Une formation consacrée à la «santé au travail» a été proposée par les Universités de Lausanne et Genève, réunies dans l'Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST), ainsi que par l'École polytechnique fédérale de Zurich. Il s'agit d'un programme «lourd» (plus de 600 heures sur deux ans), qui vise à former des médecins et des ingénieurs pour des fonctions de plus en plus demandées par les entreprises. Cette formation a déjà connu deux éditions couronnées de succès, mais son maintien en Suisse romande n'était plus assuré, faute de financement adéquat. Avec l'appui de la CPG et du secrétariat général, le professeur Guillemin, directeur de l'IST et promoteur du projet, a pu trouver une solution acceptable par tous les partenaires. La CPG, saluant en particulier le partenariat avec l'EPFZ, a pu alors recommander aux rectorats concernés, ainsi qu'à la CCSO, de reconnaître ce diplôme, que la CUSO subventionnera sous la forme d'une charge de cours d'une heure hebdomadaire pendant deux ans. Il est à noter que le label interuniversitaire conféré par cette reconnaissance était ardemment souhaité par les promoteurs du projet.
- Dans un registre très différent, la CPG a recommandé la reconnaissance et le soutien financier d'un projet de diplôme en philosophie, avec un programme consacré au «problème de la vérité». Présenté par la professeure Schüssler de l'Université de Lausanne, ce projet est également porté par les Universités de Neuchâtel et de Fribourg. Il s'agit d'un programme de 120 heures de séminaires spécialisés, sur une année, suivis de la rédaction d'un mémoire. Une part importante est prise en charge par la Commission scientifique des 3^{es} cycles de lettres. À l'autre extrême des possibilités offertes par la souplesse du modèle CUSO, ce projet a convaincu par sa cohérence, sa pertinence scientifique, et sa bonne adéquation des moyens aux buts visés. La CPG a également apprécié la synergie établie entre le 3^e cycle, ouvert assez librement aux étudiant-e-s intéressé-e-s, et le post-grade, destiné à marquer une spécialisation plus pointue tout en stimulant la recherche doctorale.
- Un troisième projet, présenté par les sociologues des Universités de Fribourg, Genève, Lausanne et Neuchâtel, et conduit par le professeur Hainard, de cette dernière institution, s'articule plus clairement encore dans la perspective de la préparation à la thèse. Il s'agit ici d'un approfondissement des connaissances acquises au 2^e cycle d'étude, destiné à placer les étudiant-e-s, sélectionné-e-s sur leurs aptitudes et leurs motivations, dans les conditions optimales pour la poursuite de leurs études doctorales. Le programme compte quelque 200 heures d'enseignement sur une année, plus un mémoire. Le 3^e cycle de sociologie contribuerait à l'édifice par la mise sur pied d'un séminaire résidentiel. Il est à noter que l'EPFL participerait également à l'organisation et à l'enseignement, bien que, ne décernant pas de titre dans cette discipline, elle ne puisse figurer parmi les hautes écoles porteuses. La CPG a apprécié la qualité et l'intérêt du programme, et devrait en recommander la reconnaissance et le soutien en 1998, sur la base d'un projet plus précis quant au contenu effectif des enseignements.
- Très engagés dans la coordination, les géographes de Suisse occidentale ont eux aussi présenté un projet de post-grade, sur le thème «géographie des transports». Le programme, modulaire, comprend environ 240 heures d'enseignement sans compter le mémoire. Là encore, un module serait proposé dans le cadre des activités de 3^e cycle,

permettant ainsi d'optimiser l'utilisation des ressources existantes. Un certain nombre de détails formels restant à finaliser, la reconnaissance de ce projet devrait pouvoir être recommandée en 1998.

- Dans le domaine des sciences de l'environnement, un programme basé à l'EPFL (cycle post-grade en sciences de l'environnement), dirigé par le professeur Tarradellas, s'est ouvert à une collaboration avec les Universités de Lausanne et Genève. Un projet de diplôme CUSO, bien avancé, a dû être retiré, principalement en raison de difficultés juridiques et financières liées à l'inscription des étudiant-e-s et aux taxes, soumises à des régimes très différents dans les trois hautes écoles.
- En sciences pharmaceutiques, le certificat de spécialisation en pharmacie hospitalière des Universités de Genève et Lausanne (École romande de pharmacie), en collaboration avec les hôpitaux valaisans, était déjà soutenu par la CUSO, dans le cadre du 3^e cycle. Le programme, qui a connu trois éditions, se déroulait sur une année et comprenait un apprentissage théorique et pratique en milieu hospitalier, ainsi qu'un volet de recherche personnelle, qui a débouché sur plusieurs publications. Les responsables, après évaluation des résultats, ont estimé que la formation devrait s'accomplir sur trois ans et être mieux structurée, afin de permettre aux candidat-e-s de mieux assimiler leurs connaissances, et pour viser une reconnaissance nationale et internationale du titre de «pharmacien des hôpitaux». La demande de reconnaissance par la CUSO a donc été temporairement suspendue, et sera renouvelée en 1998 sur la base d'un programme redéfini.

2.2. Troisièmes cycles

La Commission post-grade a suivi attentivement le processus de révision des textes d'application de la convention CUSO. En particulier, il est apparu que les quatorze conventions qui régissaient individuellement le fonctionnement du 3^e cycle dans chaque domaine étaient à peu de chose près identiques. La CPG a considéré qu'elles pouvaient utilement être fondues en une seule convention générale, mentionnant en annexe les différents domaines faisant l'objet d'un 3^e cycle, ainsi que les partenaires particuliers concernés par chacun de ces domaines. Cette proposition, retenue par la CCSO et la CUSO, n'a suscité aucune opposition de la part des commissions scientifiques, largement consultées.

Le nouveau règlement d'exécution confirme la CPG dans son rôle actuel en lui confiant l'exécution de la nouvelle convention générale de 3^e cycle, parallèlement à celle de la convention post-grade. Les compétences budgétaires de la Commission ont été étendues, puisqu'elle disposera désormais de deux enveloppes attribuées par la CUSO, l'une pour le 3^e cycle, l'autre pour les post-grades. Elle pourra ainsi se prononcer plus rapidement et avec plus de souplesse sur les demandes de budgets présentées par les commissions scientifiques, sans devoir faire ratifier chaque budget particulier par les instances supérieures. La CPG a par ailleurs proposé nombre de simplifications dans les dispositions du règlement d'exécution concernant les enseignements de 3^e cycle, en renvoyant les détails de procédures à des directives spécifiques, qui pourront être réactualisées régulièrement.

L'évaluation du travail des différentes commissions scientifiques s'est poursuivi, en liaison avec le secrétariat et le service comptable. L'examen et la comparaison des rapports d'activité présentés a fait apparaître la très grande richesse des enseignements dispensés : dans l'ensemble des disciplines, ce sont quelque 80 cours et séminaires qui ont été organisés en 1997 par les dix-sept commissions scientifiques, sans compter un nombre considérable de conférences. Les diverses activités ont attiré plus de 3000 participant-e-s, dont 60% de

doctorant-e-s. Les étudiant-e-s provenaient des six hautes écoles de la CUSO, dans des proportions comparables à celles de leurs populations respectives, mais aussi des autres universités suisses (en particulier celle de Bâle) et de l'étranger. De façon générale la Commission post-grades s'est montrée très satisfaite du remarquable esprit de coordination dont témoignent l'immense majorité des activités, ainsi que de leur haut niveau scientifique. Il est à remarquer que le système mis en place depuis une trentaine d'années en Suisse romande suscite régulièrement l'admiration des enseignant-e-s invité-e-s; plusieurs commissions scientifiques ont d'ailleurs rapporté l'intérêt de plus en plus marqué de hautes écoles alémaniques pour une collaboration plus étroite avec les 3^e cycles de la CUSO.

La CPG a également continué à assurer un contact permanent avec les commissions scientifiques, et reçoit régulièrement dans ce but leurs présidents, afin de promouvoir ce que le président P.-L. Dubied a qualifié d'«esprit CUSO» : activités partagées entre les hautes écoles, et non distribuées à chacune d'elles, budgets centrés sur l'enseignement et le soutien des études doctorales. Les professeurs J. Buttet, pour le 3^e cycle de physique, et F. Streit, pour celui de statistiques, ont ainsi eu l'occasion d'échanger leurs points de vue avec la Commission, qui a pu apprécier le dynamisme de ces disciplines et mieux comprendre leurs spécificités.

Dans un esprit plus prospectif, la CPG s'est interrogée sur les rapports entre 3^e cycle, formation post-grade et formation continue. Elle a reçu, pour une discussion très constructive, le professeur Pierre Dominicé, délégué du Rectorat de l'Université de Genève pour la formation continue. La réflexion a porté entre autre sur la distinction entre post-grades à visée académique ou professionnelle, sur les possibilités d'intégrer dans une formation un public hétérogène quant à ses buts autant qu'à ses antécédents, ainsi que sur la notion de parcours individuel de formation. La question des synergies possibles entre les activités traditionnellement soutenues par la CUSO et celles qu'organisent les services universitaires de formation continue devra être reprise et développée dans les prochaines années.

2.3. Budget 1998

Dans le domaine budgétaire, si l'on assiste à une stabilisation de la demande des 3^{es} cycles, il faut compter également sur le démarrage, progressif mais réel, des diplômes post-grades réalisés sous l'égide de la CUSO. Le budget soumis à la Conférence pour 1998 est pratiquement stable : il reconduit le plafonnement des contributions cantonales — bloquées depuis 1993 — et enregistre une légère hausse globale des dépenses par rapport au budget 1997 (+ 0.77%). À défaut de ressources spécifiques pour assurer le financement des post-grades, ceux-ci peuvent être concrétisés grâce à des prélèvements sur le fonds technique (constitué par les soldes budgétaires non dépensés par les 3^{es} cycles). Si des moyens plus importants ne peuvent être envisagés, la seule issue serait une redistribution des ressources affectées au 3^e cycle. Dans cette perspective, et pour optimiser l'utilisation des fonds disponibles, la Commission recommande aux promoteurs de post-grades d'utiliser au maximum la possibilité d'utiliser des enseignements de 3^e cycle comme modules de leurs diplômes. Par ailleurs, la globalisation des parts cantonales devrait autoriser une plus grande souplesse dans les octrois, et permettre par là un accord plus fin des besoins et des ressources.

Toutefois, les ressources du fonds technique risquent de baisser rapidement. La Commission post-grades devra dès 1998 lancer une réflexion de fond sur le développement des diplômes CUSO et les implications budgétaires, et présentera des premières propositions pour le budget 1999.

3. Révision des dispositions de la CUSO

L'entrée en vigueur, en 1994, de la convention relative à la coordination universitaire en Suisse occidentale, nécessitait l'adaptation à cette nouvelle base légale des textes d'application antérieurs, ratifiés sous l'égide de la Conférence universitaire romande (CUR). Les organes de la CUSO ont jugé opportun de saisir cette occasion pour simplifier, en l'élaguant au maximum, l'important édifice législatif accumulé au cours de plus de vingt ans d'activité de la CUR. Ils ont estimé tout aussi important de concevoir cette mise à jour dans un esprit prospectif. Tel est le sens du mandat de révision que la CUSO confia à une juriste, M^{me} Isabelle Augsburger-Bucheli. Ce travail de mise à jour a été effectué en étroite collaboration avec le secrétariat général.

Il s'est agi tout d'abord de remettre à jour sur certains points la convention CUSO de 1994, en y confirmant l'existence légale de la Commission post-grades (créée par une convention postérieure à ladite convention de 1994). La révision porta ensuite sur le règlement d'exécution de la convention-cadre de la CUR de 1980, qui fut notablement élagué et simplifié. Les compétences budgétaires de la CUSO ont notamment été précisées et leur répartition entre les différents organes clarifiée. De même, les contributions des membres de la CUSO et de ses partenaires ont été globalisées, de manière à permettre une plus grande souplesse dans l'attribution des fonds. Il est apparu judicieux, ensuite, de refondre les différentes conventions de 3^e cycle, sortes de conventions de branche, dans une convention générale remplaçant les conventions particulières. Enfin, les directives de 1981 relatives au statut des enseignants exerçant leur activité dans plus d'une haute école ont également été réactualisées et simplifiées dans un nouveau texte. En revanche, contrairement à ce qui avait été prévu antérieurement, l'idée de fixer, dans des directives, l'inscription au cahier de charges des enseignants de l'obligation d'enseigner, sans rémunération supplémentaire, dans une ou plusieurs universités de l'espace CUSO, a été abandonnée faute de consensus.

Après un premier débat à la CCSO, le 19 septembre 1997, les quatre nouveaux textes ont été examinés par la CUSO, soumis pour consultation aux membres de la Conférence, puis définitivement approuvés par la CUSO dans sa séance du 12 février 1998. Ils seront complétés ultérieurement par des directives quant au statut des étudiants participant à des programmes de collaboration et des directives financières reprenant et regroupant tout le détail des dispositions financières actuellement contenues dans le règlement d'exécution et les directives budgétaires et de gestion.

4. Politique de communication et d'information de la CUSO

Le rapport précédent annonçait tout une série d'actions visant à rendre la CUSO et ses activités plus visibles, tant à l'intérieur des hautes écoles que dans le paysage de la politique universitaire suisse. Les mesures proposées ont été largement réalisées durant l'année 1997.

En premier lieu, une nouvelle rubrique, intitulée «Synergies», est apparue dans les journaux d'information de toutes les hautes écoles de la CUSO. Alimentée par les différents services de presse, mais aussi par le secrétariat de la CUSO, cette rubrique a constitué le premier canal d'information régulier de la CUSO. Elle a donné notamment l'occasion au secrétariat de communiquer les nouvelles importantes qui ont marqué l'année. Ensuite, la publication sur Internet d'une «home page» consacrée à la CUSO (<http://www.cuso.unibe.ch>) a permis de donner une information synthétique sur la CUSO, ses structures et ses règles, tout en coiffant les informations partielles disséminées dans les pages des différentes universités concernant les activités de 3^e cycle. Encore manquait-il un bulletin d'information spécifique destiné à la fois aux

universitaires et à un plus large public, symbole permettant de mieux identifier la CUSO et son existence. Cette publication, baptisée *CUSO Synergies* et placée sous la responsabilité rédactionnelle du secrétariat général, a paru au début de l'année 1998. Relativement modeste quant à son volume et son rythme de publication initiaux, elle sera certainement développée à l'avenir.

Enfin, dernière tâche, le souci de donner un cadre général à ces diverses actions s'est matérialisé dans un document définissant la politique de communication de la CUSO, ses objectifs et les devoirs de ses différents acteurs. Ce texte reçut l'approbation formelle de la CUSO le 30 octobre 1997. Par ce document, les chefs des départements de l'instruction publique et les recteurs de la CUSO s'engagent à s'informer mutuellement, ainsi que le secrétariat général, sur les accords et projets de coordination impliquant au moins deux institutions de l'espace CUSO.

5. *Autres activités de la CCSO, de la CUSO et du Bureau de la CUSO*

La CUSO et la CCSO ont tenu chacune deux séances en 1997. Le Bureau de la CUSO, quant à lui, s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice écoulé. Ses discussions ont porté en priorité sur la préparation du travail de la CUSO et de la CCSO et sur les délicats problèmes liés au statut et à l'avenir de la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT).

5.1. L'organisation de la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire

Les problèmes liés à la CEAT, son statut et son financement, ont été traités dans les deux organes de la CUSO, mais surtout au Bureau de la CUSO, qui a piloté les négociations entre les protagonistes : EPFL, Université de Genève et Conseil de la CEAT. Suite à l'évaluation des activités et des structures de la CEAT, conduite en 1995 par un groupe d'experts, il avait été recommandé de renforcer l'assise de la Communauté et son ancrage académique en la rattachant institutionnellement à l'EPFL. Or, en vertu de l'accord bilatéral conclu en 1994 par l'EPFL et l'Université de Genève, le domaine de l'aménagement du territoire avait été réservé à cette dernière université. D'où la proposition qu'elle adressa, à fin 1996, au Bureau de la CUSO d'héberger la CEAT sur son site. Après la mise au point de différents scénarios de rattachement, l'Université de Genève dut renoncer à ce projet, faute d'engagement et de moyens. On revint donc à la solution initiale préconisée par les experts. Arrêtée par le Bureau de la CUSO, le 18 décembre 1997, l'option d'un rattachement institutionnel à l'EPFL fut confirmée par la CUSO le 12 février 1998. Une convention réaménagée sera soumise au printemps 1998 à l'approbation de la CUSO. Il s'agira de clarifier les compétences respectives des différents acteurs, tout en respectant la répartition académique des tâches entre l'EPFL et l'Université de Genève en matière d'aménagement du territoire et de formation des architectes.

5.2. Réseau des bibliothèques romandes et tessinoises (RERO)

L'activité de RERO faisant l'objet d'un rapport spécifique, nous nous bornerons à commenter ici les événements principaux qui ont marqué le réseau en 1997. Ces événements attestent la profonde mutation de ses structures. Le premier concerne l'engagement, dès le 1^{er} juin 1997, d'un directeur du réseau, le professeur Bernard Levrat, de l'Université de Genève, et le regroupement du personnel de RERO à Martigny, décidé par le Conseil exécutif et réalisé en grande partie à la fin de l'année 1997. L'accueil de RERO à Martigny signe l'engagement des cantons non universitaires dans la coordination.

Le second événement touche la mise en exploitation du nouveau système VTLS et les difficultés liées à la migration du réseau vers ce nouveau système. En dépit d'une baisse notable des coûts et du fait que le nouveau système est actuellement en phase de production, d'importants problèmes ont surgi par rapport aux attentes des usagers et aux promesses du fournisseur. La CCSO et la CUSO s'en sont préoccupées et poursuivent avec attention l'évolution de la situation. Les décisions à prendre à moyen et long terme devront être préparées soigneusement et tenir compte des intérêts des bibliothécaires et des utilisateurs de la base de données.

5.3. Université de la Suisse italienne (USI)

Nous appelons de nos vœux, dans notre précédent rapport, une adhésion à part entière de l'USI à la CUSO. Une participation de ce type a toutefois été jugée prématurée par les représentants de l'USI. Ceux-ci donnent pour le moment la préférence à une association limitée aux activités post-grades et de 3^e cycle de la CUSO qui intéressent l'Université (notamment sciences économiques et sciences de la communication). La CUSO a approuvé cette demande et décidé d'accueillir l'USI à titre d'observatrice au sein de la Commission post-grades. Avec cette décision, l'USI sera, avec l'Université de Bâle, la deuxième université non membre de la CUSO qui participe de près aux actions de formation de la Conférence.

5.4. Projet «Diamant alpin»

Sous le nom de «Diamant alpin», un vaste projet de coopération transfrontalière, dû à l'initiative de M. R. Barre, maire de Lyon, est soutenu par la Région Rhône-Alpes. Autour des trois villes de Lyon, Genève et Turin, ce sont les régions dont elles font partie qui sont concernées. L'un des axes forts du projet est constitué par l'enseignement supérieur et la recherche. Dans ce cadre, les trois réseaux universitaires régionaux – CURA pour la France, CUSO en Suisse et ARUSI côté italien – ont entamé des discussions encore relativement informelles en vue d'une collaboration accrue.

C'est ainsi que le Président de la CCSO a rencontré ses homologues français et italien – le professeur P. Baras, président de l'Université de Savoie, pour la CURA, et le professeur R. Bertolino, recteur de l'Université de Turin, pour l'ARUSI. Un consensus s'est dégagé autour de l'idée qu'il ne faut créer aucun cadre institutionnel nouveau, aucune «super-structure» réunissant les trois réseaux, et que les problèmes administratifs doivent être résolus pragmatiquement, au fur et à mesure de l'évolution des projets. Deux axes de développement ont été retenus :

- D'une part, on cherchera à renforcer l'information réciproque; dans ce but, une base de données des collaborations transfrontalières existantes et reposant sur des accords signés sera mise sur pied et financée par la Région Rhône-Alpes. Parallèlement, un système d'information sur les nouveaux projets sera organisé.
- D'autre part, on étudiera l'extension à l'ARUSI des actions menées au sein de l'Association transfrontalière universitaire (ATU), qui réunit déjà la CURA et la CUSO. Selon le principe qui préside déjà au fonctionnement de l'ATU, les partenaires de l'ARUSI devront apporter leur propre financement.

Une *Commission technique*, formée de représentants des trois conférences et/ou de délégués des hautes écoles de chaque réseau, a été chargée de travailler selon ces deux axes. Le statut relativement informel de cette commission est fondé sur un désir commun de mieux collaborer. La CUSO y est représentée par M. D. Billotte, adjoint de la secrétaire générale.

Un rapport sur les activités du Diamant alpin sera régulièrement présenté à la CCSO, qui continuera à suivre le dossier.

5.5. Composition des organes

L'année 1997 a connu un important changement à la tête de la **CUSO** : le départ, avant le terme de son mandat, du président de la Conférence, le conseiller d'État Jean Guinand (Neuchâtel), appelé à d'autres fonctions au sein du gouvernement neuchâtelois, et son remplacement par Jean Jacques Schwaab, chef du DIPC vaudois.

En outre, le recteur Éric Junod a été nommé, en tant que délégué de la CUSO, à la présidence de l'**Association transfrontalière universitaire (ATU)** à la place de M. Guinand. Deux autres délégués de la CUSO, MM. Charles Méla, professeur à l'Université de Genève, et Jean-Louis Vandries, adjoint scientifique pour la formation à l'EPFL, ont été nommés respectivement membre et trésorier du bureau de l'ATU.

Enfin, suite à la nomination de M. Bernard Levrat au poste de directeur de **RERO**, le Conseil exécutif a proposé, pour le remplacer, la personne de M. Fiorenzo Scaroni, responsable informatique auprès du Département de l'éducation et de la culture du canton du Tessin. Quant à M. Pierluigi Borella, un des deux délégués des bibliothèques au Conseil exécutif, il a été remplacé par M. Jacques Cordonier, directeur de la Bibliothèque du canton du Valais. Ces nominations ont été entérinées par la CUSO.

6. Conclusions

Les trois directions principales qu'a pris le travail de la CUSO en 1997 peuvent inspirer quelques considérations plus prospectives sur le rôle que la CUSO est appelée à jouer dans le concert des organes qui animent la politique universitaire suisse.

La CUSO a certainement gagné en souplesse et liberté à travers ses différentes actions. La redéfinition des compétences budgétaires aux différents échelons de la hiérarchie et la simplification de ses règles de fonctionnement devraient accroître sa marge de manœuvre et permettre à la fois le lancement de projets nouveaux et la consolidation du système des post-grades de la CUSO. Ce renforcement ne sera possible que grâce à un assouplissement des règles et limites juridiques et administratives en vigueur, ainsi qu'avec un appui financier plus audacieux. Ces conditions nous paraissent indispensables à la réalisation des ambitions que la CUSO pourrait légitimement concevoir. Nous pensons par là aussi bien à l'effet de décloisonnement entre les réseaux sub-régionaux qu'elle pourrait susciter par son action qu'à son rôle de modèle pour l'édification d'une politique nationale mieux coordonnée.

Tout comme les progrès qui ont déjà été réalisés, les ambitions nouvelles que s'est données la CUSO ne sauraient se matérialiser sans la convergence de toutes les énergies qui gravitent autour du réseau des hautes écoles de Suisse occidentale, l'aide et la disponibilité d'un grand nombre de personnes, que nous tenons à remercier ici de bien vouloir lui consacrer leur temps et leurs efforts.

Berne, le 10 mars 1998

Marie-Claude Ormond, secrétaire générale

Denis Billotte, collaborateur scientifique

Annexe

Composition des organes de la CUSO et dates des séances

Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO)

<i>Canton de Berne</i>	M. Peter Schmid, Conseiller d'État
<i>République et Canton de Genève</i>	M ^{me} Martine Brunshawig Graf, Conseillère d'État
<i>Canton de Fribourg</i>	M. Augustin Macheret, Conseiller d'État
<i>République et Canton de Neuchâtel</i>	M. Jean Guinand, Conseiller d'État (jusqu'au 12 juin 1997)
	M. Thierry Béguin, Conseiller d'État (dès le 12 juin 1997)
<i>Canton de Vaud</i>	M. Jean Jacques Schwaab, Conseiller d'État
<i>Conseil des Écoles polytechniques fédérales</i>	Prof. Francis Waldvogel, Président du Conseil
<i>Canton du Valais</i>	M. Serge Sierro, Conseiller d'État
<i>Canton du Jura</i>	M ^{me} Anita Rion, Ministre
<i>Canton du Tessin</i>	M. Giuseppe Buffi, Conseiller d'État
<i>Université de Berne</i>	Prof. Christoph Schäublin, Recteur
<i>Université de Fribourg</i>	Prof. Paul-Henri Steinauer, Recteur
<i>Université de Genève</i>	Prof. Bernard W. Fulpius, Recteur
<i>Université de Lausanne</i>	Prof. Éric Junod, Recteur
<i>Université de Neuchâtel</i>	Prof. Francis Persoz, Recteur
<i>École polytechnique fédérale de Lausanne</i>	Prof. Dominique de Werra, Vice-président
<i>CUS (à titre consultatif)</i>	M. Nivardo Ischi, Secrétaire général
<i>UNES (à titre consultatif)</i>	M. Jérôme Cachin
<i>Président(s)</i>	M. Jean Guinand (jusqu'au 12 juin 1997); M. Jean Jacques Schwaab (dès le 30 octobre 1997)
<i>Vice-président</i>	Prof. Éric Junod
<i>Séances</i>	12 juin, 30 octobre

Commission de coordination de la CUSO (CCSO)

<i>Canton de Berne</i>	M. Jakob Locher, Chef du service universitaire
<i>République et Canton de Genève</i>	M. Éric Baier, Secrétaire adjoint chargé des affaires universitaires
<i>Canton de Fribourg</i>	M. Michel Corpataux, Chef du service de l'enseignement universitaire
<i>République et Canton de Neuchâtel</i>	M. Jean-Daniel Perret, Chef du service de l'enseignement universitaire
<i>Canton de Vaud</i>	M. Christian Pilloud, Chef du service des affaires universitaires
<i>Canton du Valais</i>	M. Gilbert Fournier, délégué aux affaires universitaires
<i>Canton du Jura</i>	M. François Laville, secrétaire général du service de l'enseignement
<i>Canton du Tessin</i>	M. Mauro Martinoni, directeur de l'Office des études universitaires
<i>Université de Berne</i>	Prof. Urs Würgler, Vice-recteur
<i>Université de Fribourg</i>	Prof. Louis Schlapbach, Vice-recteur
<i>Université de Genève</i>	Prof. Robert Roth
<i>Université de Lausanne</i>	Prof. Éric Junod, Recteur
<i>Université de Neuchâtel</i>	Prof. Francis Persoz, Recteur
<i>École polytechnique fédérale de Lausanne</i>	M. Jean-Daniel Miauton, Adjoint scientifique pour la planification
	M. Jean-Louis Vandries, Adjoint scientifique pour la formation
<i>CUS (à titre consultatif)</i>	M. Jean-Marc Barras, secrétaire général adjoint
<i>UNES (à titre consultatif)</i>	M. Jérôme Cachin
<i>Président</i>	Prof. Éric Junod
<i>Vice-président</i>	M. Michel Corpataux
<i>Séances</i>	23 mai, 19 septembre

Bureau de la CUSO

<i>Président de la CUSO</i>	M. Jean Guinand, Conseiller d'État, Neuchâtel (jusqu'au 12 juin 1997) M. Jean Jacques Schwaab, Conseiller d'État, Vaud (dès le 30 octobre 1997)
<i>Président de la CCSO</i>	Prof. Éric Junod, Recteur, Université de Lausanne
<i>Vice-président de la CCSO</i>	M. Michel Corpataux, Chef du service de l'enseignement universitaire, Fribourg
<i>Secrétariat général</i>	M ^{me} Marie-Claude Ormond
<i>Séances</i>	7 février, 29 avril, 12 juin, 19 septembre, 30 octobre, 18 décembre

Commission post-grades (CPG)

<i>Université de Berne</i>	Prof. Urs Würgler, Vice-recteur
<i>Université de Fribourg</i>	Prof. Louis Schlapbach, Vice-recteur
<i>Université de Genève</i>	Prof. Robert Roth
<i>Université de Lausanne</i>	Prof. Oscar Burlet, Vice-recteur
<i>Université de Neuchâtel</i>	Prof. Denis Miéville, Vice-recteur
<i>École polytechnique fédérale de Lausanne</i>	M. Jean-Louis Vandries, Adjoint scientifique pour la formation
<i>CCSO</i>	M. Michel Corpataux, Chef du service de l'enseignement universitaire du canton de Fribourg
<i>Université de Bâle (à titre consultatif)</i>	M. Mathias Stauffacher, Directeur de l'administration
<i>CUS (à titre consultatif)</i>	M. Jean-Marc Barras, Secrétaire général adjoint
<i>Administration CUSO</i>	M ^{me} Marie-Claude Ormond, Secrétaire générale
	M. Denis Billotte, collaborateur scientifique
	M ^{me} Anne-Marie Thiébaud, comptable
<i>Président</i>	Prof. Pierre-Luigi Dubied, Université de Neuchâtel
<i>Séances</i>	19-20 mars, 13 mai, 9-10 octobre, 5 décembre

Conseil exécutif de RERO

M. Christian Pilloud, chef du service des affaires universitaires, Lausanne (*président*)
M^{me} Marie-Claude Ormond, secrétaire générale de la CUSO
M. Fiorenzo Scaroni, consultant informatique auprès du Département de l'instruction et de la culture, Minusio (TI)
M. Martin Nicoulin, directeur de la BCU, Fribourg
M. Pierluigi Borella, directeur de la Bibliothèque de Locarno (jusqu'au 5 juillet 1997)
M. Jacques Cordonier, directeur de la Bibliothèque cantonale du Valais, Sion (depuis le 5 juillet 1997)
M. Bernard Levrat, professeur à l'Université de Genève (directeur de RERO)
Séances : 14 janvier, 5 mars, 30 avril, 4 juin, 4-5 juillet, 3 octobre, 18 décembre

Secrétariat général

M^{me} Marie-Claude Ormond, secrétaire générale
M. Denis Billotte, adjoint
M. Gilles Bolliger, secrétaire-collaborateur
M^{me} Martine Arnault, secrétaire

Service comptable

M^{me} Anne-Marie Thiébaud, comptable